

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 55/2024**

Objet : Décision modificative n°5 M57 – Virements de crédits

Le Maire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de la Commune de Saint Michel sur Savasse pour l'exercice 2024, adopté lors du Conseil municipal du 9 avril 2024,

Vu la délibération 02/2023 du 10 janvier 2023 par laquelle le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M.57, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la Rue du Chalon

DECIDE

ARTICLE 1 : De procéder aux virements de crédits suivants en section d'investissement (dépenses), pour un montant total de 1 000 € représentant 0,34 % des dépenses réelles de la section (293 905 €),

Chapitre	Article	Crédits votés	Montant du virement
21	2112	2 000,00 €	- 1 000,00 €
23	2315	106 100,00 €	+ 1 000,00 €

Ainsi fait et arrêté par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 13 décembre 2024

Le Maire


Pierre COLOMB